



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Ministre

Référence à rappeler :
P3/2021/A/5679/MGI
Vos réf. : YR_INT_MINC_180320321

Paris, le **19 MARS 2021**

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur les difficultés rencontrées par les intermittents du spectacle dans le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre implication en faveur de la culture et pour la transmission de ce compte-rendu précieux de vos échanges avec une délégation d'intermittents du spectacle à Brest. Le Gouvernement entend l'inquiétude et la colère que ressentent les artistes et tous ceux qui travaillent au service de projets culturels et reste entièrement mobilisé pour les accompagner durant la crise sanitaire.

Un travail interministériel a été engagé dès la fin de l'année 2020 afin d'anticiper les difficultés que pourraient rencontrer les intermittents qui, du fait des restrictions sanitaires, n'auront pas été en capacité de réunir, à l'issue de l'année blanche, les 507 heures leur permettant une réouverture des droits. Une mission a été en outre confiée à Monsieur André Gauron pour dresser un diagnostic de la situation au 31 août 2021 et proposer une réponse adaptée aux intermittents ; ses conclusions sont attendues à la fin du mois de mars.

Le 11 mars, le Gouvernement a par ailleurs annoncé de nouvelles mesures relatives à l'emploi et l'accès des intermittents aux congés maladie et maternité. 20 millions d'euros supplémentaires seront ainsi mobilisés pour soutenir les équipes artistiques en région, aider les plus fragiles, et accompagner les jeunes diplômés, qui viendront s'ajouter aux 30 millions d'euros déjà prévus dans le plan de relance. Le Fonds d'urgence spécifique de solidarité pour les artistes et les techniciens du spectacle (FUSSAT), mis en œuvre pour accompagner les intermittents qui ne peuvent bénéficier du dispositif de l'année blanche, sera également réabondé de 10 millions d'euros en 2021. Enfin, les règles seront adaptées pour permettre le maintien des droits à congés maladie et maternité pour les intermittents du spectacle pendant la période de crise sanitaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, mes salutations distinguées.

Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Monsieur Didier LE GAC
Député du Finistère
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP